

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 10 octobre 2024 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Pierre Gagné, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre

Myriam Gagné, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement, et, Marianne Séguin adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 41.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17029-10-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les prochaines semaines.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17030-10-24

MODIFICATIONS AU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est proposé par Pierre Flamand, appuyé par Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de modifier l'heure de la séance ordinaire du comité administratif prévue le jeudi 7 novembre 2024 à 13 h 30 afin que cette séance se tienne plutôt le jeudi 7 novembre 2024 à 8 h 30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17031-10-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17032-10-24

REGISTRE DE CHÈQUES SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposés, les registres suivants :

- Le registre de chèques général totalisant 1 406 989,43 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
- Le registre de chèques des salaires totalisant 177 121,75 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
- Le registre des prélèvements général totalisant 102 305,94 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
- Le registre de chèques de fiducie totalisant 34 766,24 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
- Le registre de chèques de la Cour municipale totalisant 30 967,15 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
- Le registre de chèques des TPI totalisant 19 084,01 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17033-10-24

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 65 844.18 \$, incluant les intérêts, au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17034-10-24

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Participation au 75^e anniversaire du Groupe Crête à Mont-Blanc
- Inauguration de la caserne de pompiers à l'Ascension
- Rencontre du conseil d'administration du Cégep de St-Jérôme à St-Jérôme
- Maison de la famille
- Rencontres de présentation du rapport d'étape et du rapport final de l'analyse organisationnelle
- Activité au Cégep de St-Jérôme
- Rencontre dans le dossier de la gare de Mont-Laurier, le 17 septembre 2024
- Rencontre dans le dossier du KM 198 sur le Parc linéaire le P'tit train du Nord
- Participation à l'inauguration du Parc régional de la Montagne du Diable pour l'ouverture officielle du nouveau sentier accessible aux personnes à mobilité réduite
- Rencontre d'investisseurs à Montréal pour le secteur de Rivière-Rouge
- Participation au Congrès de la FQM.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

- **Rencontres stratégiques**
 - 16 septembre 2024 | Remise du rapport final de l'analyse organisationnelle | Comité de travail
 - 17 septembre 2024 | Avenir de la gare de Mont-Laurier | MTQ, MCC, MAMH, MRCAL, VML
 - 18 septembre 2024 | Regroupement régional pour services d'archivages | LDE, LSP, MSM, MRCAL
 - 19 septembre 2024 | Rencontre du comité de redevances de la CTAL | Comité de travail
 - 4 octobre 2024 | Renouvellement du PADF
 - 8 et 9 octobre | Présentation du rapport final de l'analyse organisationnelle | Conseil de la MRC et personnel cadre
- **Enjeux à soulever**
 - Départ de la directrice générale : affichage (échancier, attribution de sommes, informations à fournir)
 - Sommes à réaffecter au niveau du Fonds régions et ruralité – soutien au rayonnement des régions (FRRV1)
 - Évaluer l'intégration de la CTAL dans les partenaires de répartition des coûts de la dorsale municipale
- **Suivi des opérations (dossiers, projets, ententes, etc.)**
 - Enjeux de gouvernance - Projet signature et innovation (FRRV3)
 - Toujours en attente d'une entente avec le MCC pour le patrimoine

immobilier (PSMMPI)

- **Ressources humaines**

- Départ du technicien informatique (6 à 12 mois)
- Entrée en poste de la chargée de projet en adaptation aux changements climatiques 30 septembre 2024
- Entrée en poste de l'adjointe administrative réceptionniste (remplaçante) 30 septembre 2024
- Dérogation obtenue de la CNESST pour floccages et calorifuges
- Suivi du concours 24-AD-13_Coordonnateur régional et préventionniste incendie (remplacement)
- Offre de stage en communication et affaires publiques à l'étude

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La directrice générale par intérim informe les membres d'une correspondance reçue :

- Avis de défaut de l'emprunteur et période de tolérance | Banque Nationale du Canada

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17035-10-24

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17036-10-24

NON-RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE SUPPORT INFORMATIQUE POUR LA CONSOLE MUNICIPALE | SCÉNARIOS ALTERNATIFS

ATTENDU que, depuis plusieurs années, la MRC mandate la firme B2B2C pour effectuer le support informatique requis pour la dorsale municipale;

ATTENDU que la firme B2B2C a avisé la MRC qu'elle n'offrirait plus ce service à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU que le technicien informatique de la MRC fournit également un support technique considérable pour la dorsale municipale;

ATTENDU que le technicien informatique actuellement en poste a annoncé qu'il quittera ses fonctions dans les prochains mois;

ATTENDU que la charge de travail pour le poste de technicien informatique doit être réévaluée, considérant notamment que le support fourni pour la dorsale municipale occupe près du tiers de son temps;

ATTENDU que des solutions alternatives devront être élaborées pour maintenir le support requis pour la dorsale municipale;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale par intérim pour préparer différents scénarios à présenter au conseil afin d'assurer le maintien du support nécessaire à la dorsale municipale ainsi que différents scénarios pour l'affichage du poste de technicien informatique de la MRC.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME MISSISQUOI QUANT À L'ENTENTE SUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC de Brome quant à l'entente sur les services de la Sûreté du Québec, le comité administratif ne donnera pas suite à la demande d'appui.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17037-10-24

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À L'ÉQUITÉ RÉGIONALE - LE MOTEUR D'UN QUÉBEC PLUS ÉQUILIBRÉ ET PROSPÈRE

ATTENDU la demande d'appui transmise par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (résolution 2024-R-AG291) quant à l'équité régionale, laquelle se lit comme suit :

Considérant la définition du concept d'équité régionale désignant la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans les régions du Québec, tel que défini par monsieur Charles Sirois, retraité engagé dans le développement rural, social et économique possédant plus de 40 ans de carrière dans les services publics d'emplois;

Considérant que de par ses actions, le ministère de l'Emploi ne semble pas démontrer son adhérence à ce concept d'équité en imposant mur à mur des normes ne reflétant pas la réalité territoriale propre à chacune des régions du Québec;

Considérant qu'en contrepartie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adhère à ce concept dans sa totalité tel que défini par le document joint à la présente résolution;

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte dans sa totalité ledit document joint intitulé « L'équité régionale : le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère ».

Il est également résolu de transmettre la résolution ainsi que le document concerné à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain ainsi qu'aux MRC du Québec et autres

organismes pour appui.

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 2024-R-AG291 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches pour la promotion de l'équité régionale comme moteur d'un Québec plus équilibré et prospère.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service :

Organisation du service

Concours ouvert – remplacement technicien en évaluation

Activités particulières

Validation des changements informatiques – Loi 39

Finalisation du rôle de Mont-Laurier

Budget 2025

Mise à jour des rôles et revisite

Les soldes sont de :

	Mutations	Corrections mineures	Permis de construction
Au 30-09. :	285	73	2 063
Moyen (5 ans) :	920	325	2 056

Dans le solde de 285 mutations reçues, il y a 274 reçues les 3 derniers mois. Ce qui représente 96.2 % des mutations reçues. **Situation au-dessus des prévisions -Félicitations à l'équipe**

Dans le solde de 2 063 permis reçus, il y a 1 775 reçus les 6 derniers mois. Ce qui représente 86.0% des permis reçus, **situation à améliorer**

Solde 1 ^{er} janv.	+ Reçu 30-09	- Solde 30-09	= fait / prévision
10 727	523	9 417	1 833/8 000

Demande de révision et appel au T.A.Q

L'analyse des dossiers est en cours pour une réponse avant le 1^{er} novembre 2024

Équilibrage des rôles 2025-2026-2027

L'analyse des terrains représente 35 % de la méthode du coût.

L'envoi des questionnaires, 10 % de la méthode du revenu.

<i>Évolution des analyses par la méthode du :</i>	Coût	Revenu	Parité	Variation
Mont-Laurier	90 %	90 %	%	%
Lac-des-Écorces	75 %	75 %	%	%
Saint-Aimé-du-lac-des-îles	100 %	100 %	%	63 %

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune correspondance n'est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17038-10-24

CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 - PG SOLUTIONS

ATTENDU que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

ATTENDU que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

ATTENDU que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

ATTENDU les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

ATTENDU qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

ATTENDU le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

ATTENDU que la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

ATTENDU que la MRC désire respecter la capacité de payer de ses municipalités locales et ses contribuables;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions le 27 août 2024 et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation.

Il est de plus résolu de s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités.

Il est de plus résolu d'acheminer la présente résolution à PG Solutions.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Gare de Mont-Laurier (MRC, MLA, MCC, MTQ, MAMH) | 17 septembre
- Rencontre SNAP Québec – appel à projets d'aires protégées | 18 septembre
- Commission d'aménagement | 18 septembre
- Comité consultatif agricole + comité pilotage PDZA | 19 septembre
- TGIRT sud | 25 septembre
- Comité VHR | 30 septembre
- Formation OUQ LAU jurisprudence | 1er et 2 octobre
- Comité priorisation PADF | 2 octobre
- CA Corpo PTDN | 4 octobre
- CPRÉL suivi Écoute agriole | 7 octobre
- Castor et Pollux, concept final Décarie | 9 octobre

Ressources humaines

- Entrée en poste – chargée de projets aux CC
- 1 absence longue durée (TNO)
- Un poste vacant (AMGT)

Aménagement du territoire

Schéma d'aménagement révisé :

- Trois modifications au schéma d'aménagement enclenchées et transmises au MAMH

PDZA

- Poursuite mise en œuvre du plan d'action de l'année 1
- Rencontre du CCA et comité de pilotage
- Dépôt demande d'aide financière au programme MAPAQ (Projet Plus d'ici dans nos cafétérias)
- Projet activités pédagogiques thématiques agriculture à l'école : retour d'intérêt par 2 écoles, rencontres à venir

PRMHH

- Tourbière Décarie : livraison plan concept préliminaire

Cours d'eau

- Cours d'eau Lefebvre à Lac du Cerf
Rencontres et visites terrain
Plaintes récurrentes
Discussions avec la municipalité
- Cours d'eau Tourangeau et Infraction : Travaux réalisés
- Branche de l'Équerre (FN) : mandat relevé et mise en plan octroyé FQM
- Cours d'eau Bush: mandat relevé et mise en plan octroyé FQM
- Cours d'eau Venne : mandat relevé et mise en plan octroyé FQM

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- Analyse et préparation des projets reçus en vue du dépôt au CM en octobre
- Préparation de projet sur TPI pour la MRCAL

- Discussions avec le ministère et SNAP Qc

Parc linéaire et gare de Mont-Laurier

- Réfection du tronçon KM 194 à 199 (Mont-Laurier) : travaux débutés
- Pluies abondantes : dommages subis dans le secteur de Rivière-Rouge, dépôt d'une demande d'aide financière à STC pour rétablir le KM 121. Aide reçue : 7 200\$ (demande 183 475\$)
- Mandat conception plan et devis pour rétablissement des KM 121 et 131
- Rencontre gare avec acteurs concernés

Gestion (ententes et conventions)

- Groupe de travail MRC délégataires – révision des ententes

Baux de villégiature | sable et gravier

- Rien à signaler

TPI | Territoire public intramunicipal

Forestier

- Audit de certification du BNQ pour les entreprises d'aménagement forestier- exigences environnementales; le 3 octobre ;
- Suivi des travaux au chantier Gargantini à Rivière-Rouge ;
- Préparation du rapport d'activité technique et financier, RATF 2023-2024;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole ; pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI.

Foncier

- Rapport annuel
- Analyse et préparation de dossier de vente
- Préparation comité TPI le 17 octobre prochain

TNO | Territoire non organisé

- Rien à signaler

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucune correspondance n'est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17039-10-24

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÉSOLUTION #2024-09-615

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 24-09-615 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 5 069 057, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au 1956, boulevard des Ruisseaux;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, l'agrandissement du garage autorisé par le PPCMOI 2023-01 pour une superficie totale de 134 m², et ce, selon les mêmes conditions que le PPCMOI 2023-01;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 5 069 057, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété sise au 1956, boulevard des Ruisseaux, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17040-10-24

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BOIES, SECTION SUD
(LAC-DES-ÉCORCES)**

ATTENDU la demande de la municipalité de Lac-des-Écorces dans sa résolution 2024-09-8804 quant à une demande d'intervention dans un cours d'eau traversant les lots 3 685 122, 3 685 121 et 3 313 264, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la demande consiste à procéder à des travaux d'entretien d'une partie du cours d'eau Boies (partie sud);

ATTENDU l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux d'aménagement*;

ATTENDU que cette entente prévoit notamment la possibilité pour une municipalité de demander une autorisation pour ce type de travaux;

ATTENDU que l'Entente prévoit également que par le dépôt d'une demande d'entretien, la municipalité demanderesse s'engage à rembourser à la MRC les frais encourus pour l'analyse du dossier, lesquels comprennent le relevé d'arpentage du cours d'eau et la mise en plan pour la création d'un profil;

ATTENDU la recommandation d'acceptation favorable des travaux contenue dans le rapport # E-2024-LDE-01 de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 23 septembre 2024;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces devra s'engager financièrement, par résolution, dans le processus d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces devra soumettre à la MRC tous les documents (plans, devis, rapports, etc.) nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 23 septembre 2024 et d'accepter la demande d'entretien d'une partie du cours d'eau Boies

(section sud), conditionnellement à la réception des autorisations requises.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'un projet d'entente avec la municipalité de Lac-des-Écorces et la MRC d'Antoine-Labelle soit ultérieurement présenté pour approbation au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17041-10-24

**ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN
MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE
GÉOMATIQUE | MANDATS VS CONCORDANCE**

ATTENDU l'Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire (MRC-CA-14813-10-22);

ATTENDU que dans le cadre de cette Entente, le Service de l'aménagement du territoire (SAT) peut réaliser des mandats ponctuels visant l'élaboration et la réalisation de travaux pour la modification de règlements d'urbanisme ;

ATTENDU que les modifications à la réglementation d'urbanisme peuvent être initiées par les municipalités ou être imposées par une obligation de concordance suite à une modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que depuis le 1^{er} décembre 2023, le conseil de la MRC est tenu de refuser de se prononcer sur une modification réglementaire lorsqu'une municipalité est en défaut de concordance (article 137.3);

ATTENDU que dans le contexte des nouvelles obligations liées à l'article 137.3 et dans l'éventualité où le SAT n'est pas en mesure de livrer une modification réglementaire de concordance dans les temps requis, le conseil de la MRC serait tenu de refuser de se prononcer sur toute autre modification réglementaire initiée par la municipalité, et ce, tant que la concordance n'est pas réalisée;

ATTENDU qu'il y a lieu de clarifier les mandats relatifs aux règlements d'urbanisme et pouvant être réalisés par le SAT ;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de ne plus autoriser le Service de l'aménagement du territoire (SAT) à réaliser les mandats relatifs à la concordance de toute réglementation d'urbanisme et d'en informer les municipalités participantes à l'Entente ; tout autre mandat relatif à la réglementation d'urbanisme et n'étant pas soumis à un exercice de concordance pouvant encore être soumis au SAT.

Il est de plus résolu de prévoir cette règle dans la refonte de l'entente lors de son renouvellement en 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17042-10-24

**DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE RÉGIONALE ÉNERGIE ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (TRÉCC) ET APPUI AU CRE
LAURENTIDES | SOUTIEN FINANCIER POUR UNE PHASE 2 DE
CLIMAT DE CHANGEMENT**

ATTENDU la demande d'appui présentée par le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides pour une demande de financement permettant de poursuivre la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC) sans contribution des MRC;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'acheminer une lettre d'appui au CRE des Laurentides indiquant que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite que la demande de soutien financier du Regroupement national des conseils régionaux en environnement (RNCREQ) soit considérée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) pour qu'une suite à Climat de changement puisse avoir lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17043-10-24

DEMANDE D'APPUI AU DÉPÔT DU PROJET DE LA TABLE DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DE LA PNAAT

ATTENDU la demande d'appui du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) pour le dépôt du projet de la Table de la mobilité durable dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'acheminer une lettre au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides indiquant que la MRC d'Antoine-Labelle appuie le dépôt du projet de la Table de la mobilité durable dans le cadre de la PNAAT.

Il est de plus résolu de confirmer la participation financière de la MRC d'Antoine-Labelle pour un montant total de 4 679\$ pour une période de quatre ans, soit de 2024 à 2028, prélevé dans le Fonds région et ruralité volet 2, le tout conditionnellement au renouvellement de cette enveloppe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17044-10-24

DEMANDE D'APPUI AU DÉPÔT DU PROJET DE MILIEUX DE VIE DURABLES DANS LE CADRE DE LA PNAAT

ATTENDU la demande d'appui du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) pour le dépôt du projet de Milieux de vie durables dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT);

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'acheminer une lettre au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides indiquant que la MRC d'Antoine-Labelle appuie le dépôt du projet de Milieux de vie durables dans le cadre de la PNAAT.

Il est de plus résolu de confirmer la participation financière de la MRC d'Antoine-Labelle pour un montant total de 2 321\$ pour une période de quatre ans, soit de 2024 à 2028, prélevé dans le Fonds région et ruralité volet 2, le tout conditionnellement au renouvellement de cette enveloppe.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE VENTE DE PARCELLES DE LOT TPI

ATTENDU que dans le cadre de la rénovation cadastrale en 2014, le MRNF signifiait à certains propriétaires du chemin Robert à Notre-Dame-de-Pontmain, une problématique d'occupation précaire sur une partie du lot 34, du rang III nord, canton de Wabassee;

ATTENDU que les parcelles concernées par cette situation sont constituées de terres publiques intramunicipales incluses dans la liste des lots délégués figurant à la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec et qu'à ce titre, la responsabilité de procéder au règlement de la situation revient à la MRC;

ATTENDU qu'afin de procéder à cette régularisation, l'autorisation du gouvernement du Québec est tout de même requise;

ATTENDU qu'après de nombreux échanges, analyse et évaluation de la situation, le MRNF a finalement autorisé la MRC à procéder à une régularisation en faveur des occupants, et ce, en vertu de l'article 19.1 du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, à raison de 1% de la valeur marchande;

ATTENDU que la régularisation et l'autorisation obtenues concernent spécifiquement les parcelles et adresses suivantes :

- 44, chemin Robert - Dossier 679 280 Matricule : 7629-39-6301
superficie de 22 282.4 mc
- 42, chemin Robert - Dossier 679 281 Matricule : 7629-48-0566
superficie de 4 708.7 mc
- 48, chemin Robert - Dossier 679 282 Matricule : 7630-50-1752
superficie de 3 865.77 mc
- 52, chemin Robert - Dossier 679 284 Matricule : 7630-50-1686
superficie de 3 694.42 mc
- 54, chemin Robert - Dossier 679 278 Matricule : 7630-52-2717
superficie de 3 306.38 mc
- 53, chemin Robert - Dossier 679 283 Matricule : 7630-41-3733
superficie de 2 843.31 mc;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à ces ventes afin de régulariser la situation des propriétaires concernés ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente des parcelles de TPI citées ci-haut.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à ces transactions.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenue de la TGIRT Sud du 25 septembre ;
- Suivi – rencontre MRNF-MRCAL pour faire l'état de la situation à la suite des fortes pluies du début août, le 27 septembre ;
- Préparation et tenu du comité faunique, le 1^{er} octobre ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d'informations, rencontres statutaires pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

Aucune correspondance n'est présentée.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2024-2027

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, informe les membres du comité que le 20 septembre 2024, le ministère des Ressources naturelles et des forêts a confirmé le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2024 à 2027. Le ministère versera, en 2024-2025, à la région des Laurentides la somme de 522 748 \$ afin de poursuivre l'engagement des MRC à l'égard du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, ainsi que pour permettre la réalisation de certaines interventions ciblées visant, entre autres, l'aménagement forestier et la voirie multiusage sur les terres publiques.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Aucune correspondance n'est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17046-10-24

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposés, les registres suivants :

- Le registre de chèques des TNO, totalisant 67 326,52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;
- Le registre des prélèvements des TNO totalisant 7 650,59 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17047-10-24

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17048-10-24

MANDAT POUR ACCOMPAGNER LE COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE PROCESSUS D'EMBAUCHE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la résolution MRC-CC-15759-09-24 du conseil de la MRC;

ATTENDU les offres de services reçues de la part de la FQM et de l'UMQ pour des services de recrutement d'une directrice générale ou d'un directeur général de la MRC;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de l'Union des municipalités du Québec datée du 1^{er} octobre 2024 et de la mandater pour des services de recrutement d'une directrice générale ou d'un directeur général de la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers de la MRC de procéder aux paiements requis selon les termes du contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17049-10-24

EMBAUCHE D'UN ARCHIVISTE, CLASSE IV, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 24-AD-10 pour le poste d'un archiviste, poste permanent à temps complet, classe IV et les entrevues du 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Catherine Gagné-Supper afin de combler un poste d'archiviste classe IV, poste permanent à temps complet, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14 h 51.

Daniel Bourdon, préfet

**Myriam Gagné, directrice générale par
intérim et greffière-trésorière par
intérim**